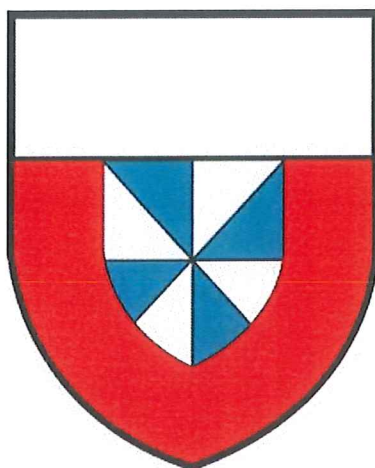




CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2014

TABLE DES MATIERES

1	Commission de gestion	4
1.1	Composition de la commission de gestion	4
1.2	Réunion de travail de la commission de gestion	4
1.3	Glossaire	4
1.4	Le cahier des charges de la commission de gestion	5
2	Comptes 2014 et Commission des Finances.....	6
2.1	Vérification des comptes	6
2.2	Rapport de contrôle de la fiduciaire.....	6
3	Commission des affaires régionales et intercommunales	6
4	Suite donnée aux préavis de la Municipalité	7
4.1	Préavis 38/2014 Aménagements du centre du village	7
4.2	Préavis 41/2014 Chaudières du collège DLV	7
4.3	Préavis 39/2014 Arrosage et éclairage du terrain de foot	8
4.4	Préavis 37/2014 Skatepark et place de jeux sorécot	8
4.5	Préavis 45/2014 Règlement intercommunal des transports scolaires.....	8
5	Questions relatives aux PV du Conseil communal	9
5.1	Place de jeux de la Galipette	9
5.2	Barrière des terrains de football	9
5.3	Déplacement de la place de jeux de la Galipette	9
5.4	Feux de signalisation aux entrées du village	9
6	Caméras de surveillance	10
7	Programme de législature 2011-2016	12
7.1	Aide au développement.....	12
7.2	Communications.....	12
7.3	Energies	12
7.4	Infrastructures.....	12
7.5	Politique régionale	12
7.6	Service à la population	13
7.7	Transport / Mobilité.....	13
8	Site internet communal.....	13
9	Etude IDHEAP	14
9.1	Recommandations du bureau IDHEAP	14
9.2	Etat de la situation	15
10	Suite donnée aux vœux de la commission de gestion sur le rapport 2012.....	16
10.1	Préavis 14/2012 Arrêts de bus ligne 54.....	16
10.2	Archivage papier.....	16
11	Suite donnée aux vœux de la commission de gestion sur le rapport 2013.....	16
11.1	Déchetterie	16

12	Forêts.....	18
12.1	Martelage.....	18
12.2	Certification.....	19
12.3	Santé de la forêt	19
12.4	Entretien	19
12.5	Diversité végétale	19
12.6	Forêt de protection	19
12.7	Forêts sécuritaires (silva segura).....	20
12.8	Zones précieuses	20
13	Bâtiment du centre de vie infantine pré et parascolaire.....	21
13.1	Questions à la Municipalité.....	21
13.2	Visite des locaux.....	22
13.3	Conclusion	22
14	Inspection des viandes	23
14.1	Questions à la Municipalité.....	23
14.2	Entrevue avec le vétérinaire officiel.....	24
14.3	Visite des abattoirs	25
14.4	Conclusion.....	25
15	Jardins familiaux	25
15.1	Questions a la Municipalité.....	25
16	Vestiaires Sorécot	26
17	Liste des travaux effectués en 2014	26
18	Cahiers des charges	26
19	Entretiens d'appréciation	27
20	Questions relatives au rapport de gestion 2014 de la Municipalité.....	27
21	Conclusion	30

1 COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Hans-Peter Guggenbühl	président
Stefania Hofmann	membre
Christiane Rihs	membre
André Bonzon	membre
Claude Nyffenegger	rapporteur

1.2 RÉUNION DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission s'est réunie 14 fois :

28 octobre 2014	17 février 2015
31 octobre 2014	4 mars 2015
18 novembre 2014	17 mars 2015
18 décembre 2014	25 mars 2015
13 janvier 2015	4 mai 2015
21 janvier 2015	19 mai 2015
28 janvier 2015	1er juin 2015

1.3 GLOSSAIRE

MUN :	Municipalité
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de Gestion
COFI :	Commission des Finances
CARI :	Commission des affaires régionales et intercommunales
en bleu :	Réponses de la Municipalité
en rouge :	Remarques de la commission de Gestion CG

Rédaction, mise en page et photos : Claude Nyffenegger

1.4 LE CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Le règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne définit, dans **son article 75**, le cahier des charges de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est chargée de l'examen pour l'année écoulée de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts, elle peut faire appel à la commission des finances pour cette tâche; pour l'appréciation de la situation financière de la commune, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances; elle prend également connaissance du rapport de contrôle effectué par un office fiduciaire externe.
- 2) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée. La commission de gestion peut prendre l'avis de la commission des affaires régionales et intercommunales.
- 3) S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente.
- 4) Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission.
- 5) Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux.
- 6) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales).
- 7) D'examiner l'effectif du personnel communal et le tableau des traitements, les cahiers des charges.
- 8) De vérifier que les entretiens d'appréciation du personnel communal ont été effectués conformément au statut.
- 9) D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion municipale, et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend à donner décharge à la Municipalité. Pour établir le dit rapport, la commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux. La commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance commune.

Article 75, chiffre 1)

« Vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts, elle peut faire appel à la commission des finances pour cette tâche; pour l'appréciation de la situation financière de la commune, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances; elle prend également connaissance du rapport de contrôle effectué par un office fiduciaire externe »

2 COMPTES 2014 ET COMMISSION DES FINANCES

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes a été réalisé par la COFI qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal.

La CG a reçu le préavis n°57/2015 sur les comptes de l'année 2014 le 21 mai et en a pris connaissance.

2.2 RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport de vérification relatif aux comptes de l'exercice 2014 daté du 20 avril 2015 a été transmis à la CG le 12 mai.

La CG relève qu'aucune remarque n'a été formulée par la fiduciaire.

Conclusion :

La conclusion de ce rapport déclare que la comptabilité de la commune est régulièrement tenue et qu'elle répond aux exigences en la matière.

Article 75, chiffre 2)

« Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée. La commission de gestion peut prendre l'avis de la commission des affaires régionales et intercommunales »

3 COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Dans sa séance du 18 décembre 2014, la CG a rencontré la CARI représentée par Monsieur Raphaël Bugnon, président, Madame Anne Pécoud, membre et de Monsieur Eric Michel, membre.

La CG a proposé l'étude de la gestion des eaux.

Pour cet exercice, la CARI a étudié le traitement des eaux usées à la STEP intercommunale de Vidy. Une visite du site, ouverte à tous les conseillères et conseillers, a eu lieu le 17 mars 2015.

Un rapport, établi par la CARI, est joint à ce document.

Article 75, chiffre 3)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente »

4 SUITE DONNEE AUX PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

Pour cette tâche, la CG a relu tous les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux.

4.1 PRÉAVIS 38/2014 AMÉNAGEMENTS DU CENTRE DU VILLAGE

Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village

CG : La mise en soumission est-elle terminée ?

Les mises en soumissions sont traitées depuis longtemps. Nous sommes au stade des adjudications en principe terminées à l'exception de certains éléments du mobilier urbain. Nous pensons judicieux d'attendre certaines réalisations afin de mieux définir le mobilier urbain en adéquation avec les lieux.

Pour ce qui est des entrées du village et mesures de diminution de trafic, nous sommes en cours d'étude pour la réalisation de ce projet.

CG : Le début des travaux est-il toujours prévu pour le printemps 2015 ?

Oui, normalement en février – mars 2015

CG : Qu'en est-il de la prise en considération du postulat lié à la sécurité des piétons ?

Nous donnerons une réponse lors du prochain Conseil Communal, elle fait partie des nombreuses mesures que nous étudions actuellement.

CG : Les vœux de la commission ad hoc sur les bancs et les bacs à fleurs ont-ils été pris en compte ?

Oui, le nombre de bancs a été non seulement diminué mais certains bancs seront également placés parallèlement à la chaussée. Concernant les bacs à fleurs, nous reprendrons ce sujet lorsque les travaux seront en voie d'achèvement et que nous pourrons mieux nous rendre compte du résultat.

CG : Une harmonie entre la nouvelle place liée à la petite enfance et le futur aménagement du centre est-elle prévue ?

Il s'agit de deux projets différents qui garderont une identité différente, mais nous veillons à une intégration positive entre les deux espaces.

4.2 PRÉAVIS 41/2014 CHAUDIÈRES DU COLLÈGE DLV

Demande de crédit pour le remplacement des chaudières du collège Derrière-la-Ville DLV en remplacement du préavis 30/2013

CG : Les travaux sont-ils complètement terminés ?

Oui

CG : La mise en service des installations donne-t-elle entière satisfaction ?

Oui, mis à part quelques réglages finaux

CG : Le compte est-il bouclé et le budget a-t-il été respecté ?

Le compte n'est pas bouclé, le budget devrait être respecté.

4.3 PRÉAVIS 39/2014 ARROSAGE ET ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT

Demande de crédit pour l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de foot principal

CG : **Les travaux sont-ils terminés?**

Oui

CG : **Si oui, le budget est-il respecté?**

Il n'est pas possible de le savoir précisément, puisqu'à ce jour, nous ne sommes pas encore en possession de toutes les factures.

CG : **La puissance et l'orientation des éclairages sont-elles contrôlées ou validées par un organe officiel?**

Oui, le contrôle a été effectué par la Fédération vaudoise de Football, au niveau de la puissance sur le terrain, et des corrections ont été apportées par la Romande Energie, pour éviter des nuisances pour le voisinage. Tout le monde semble satisfait des réglages finaux.

CG : **Un subventionnement du Fonds du sport vaudois a-t-il été accordé?**

Si oui, quel montant a été versé ou sera versé ?

Oui. Le montant sera finalisé et versé après le bouclage du compte, mais il peut être estimé à environ Fr. 40'000.—.

CG : **L'arrosage automatique a-t-il déjà été utilisé ?**

Oui. Mais très peu, vu la période.

4.4 PRÉAVIS 37/2014 SKATEPARK ET PLACE DE JEUX SORÉCOT

Demande de crédit pour l'aménagement d'un skatepark et d'une place de jeux au sein du complexe sportif de Sorécot.

CG : **Les oppositions ont-elles été levées par la Municipalité?**

Oui, n'ayant pas obtenu un accord avec les opposants, la Municipalité a levé les oppositions dans sa séance du 29 octobre, le courrier est parti en date du 10 novembre.

CG : **Si oui, les opposants ont-ils fait recours?**

Nous devons attendre les trente jours du délai de recours pour connaître la suite. Nous devrions être définitivement au courant d'ici au 15 décembre.

CG : **Sans recours, quand les travaux pourront-ils démarrer ?**

Si tout va bien en fonction des conditions atmosphériques entre février et mars 2015.

CG : **La démarche auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois » a-t-elle été faite pour une aide financière ?**

Oui, une demande provisoire a été faite, Nous devons la compléter une fois les travaux terminés.

CG : **Le compte d'investissement lié au préavis 43/2009 (Demande de crédit pour le réaménagement de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville) est-il bouclé ?**

Oui, il a été déjà bouclé aux comptes 2013, étant donné l'abandon du projet et sa reprise sous une autre forme.

4.5 PRÉAVIS 45/2014 RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

CG : **Les communes concernées ont-elles ratifié ce règlement?**

La ratification a été faite dans toutes les communes. La récolte des signatures est en cours.

CG : **Ce règlement est-il approuvé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture?**

Il le sera lorsque toutes les signatures seront rentrées.

CG : **La date de mise en application est-elle respectée?**

A voir en fonction de ce qui précède.

5 QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

5.1 PLACE DE JEUX DE LA GALIPETTE

PV du 8 avril 2014 Divers

Monsieur Decotignie demande si des réparations sont prévues sur les cordages de la place de jeux de la Galipette ?

Monsieur Imfeld signale qu'un devis a été demandé.

CG : Les travaux ont-ils été réalisés ?

Oui

5.2 BARRIERE DES TERRAINS DE FOOTBALL

PV du 6 mai 2014 Divers

Madame Pécoud fait une demande pour agrandir les barrières du terrain B du centre sportif de Sorcéot pour éviter les dégâts causés par les ballons sur les propriétés voisines.

Monsieur Imfeld signale que cette barrière a déjà été rallongée et que cette proposition fera l'objet d'une nouvelle étude.

CG : Qu'en est-il de cette étude?

Nous estimons que les dernières transformations sont suffisantes, et le treillis endommagé a été réparé.

5.3 DÉPLACEMENT DE LA PLACE DE JEUX DE LA GALIPETTE

PV du 6 mai 2014 Divers

Madame Jomini émet le vœu que la Municipalité réfléchisse à la possibilité de déplacer la place de jeux de la Galipette sur l'esplanade prévue à l'entrée du nouveau centre de vie enfantine.

Madame Gay Vallotton signale que cette proposition sera étudiée.

CG : Ce vœu a-t-il été étudié ?

La réflexion est en cours.

5.4 FEUX DE SIGNALISATION AUX ENTRÉES DU VILLAGE

PV du 24 juin 2014 Divers

Monsieur Thonney constate que la mise en place de feux pour les travaux sur la route d'Yverdon a pour effet la réduction de la circulation au centre.

Il demande la possibilité d'installer des feux de signalisation aux entrées du village pour réduire définitivement le transit.

CG : Cette proposition a-t-elle été étudiée ?

Actuellement une étude est en cours, sous l'égide du Canton, pour une amélioration des giratoires de Bel Air et de Mon repos, il nous semble nécessaire d'attendre les résultats de cette démarche, afin de voir dans quelle mesure cette proposition peut être envisagée.

Il faut aussi ajouter qu'un certain nombre de mesures seront mises en place concernant la modération du trafic des entrées du village et que leurs effets doivent aussi être étudiés.

6 CAMERAS DE SURVEILLANCE

Demande de crédit pour l'installation de caméras de surveillance sur le territoire communal et autorisation de pose.

Le Conseil Communal a accepté dans la séance du 6 mai 2014 la demande de crédit pour des caméras de surveillance sur le territoire communal. L'installation de surveillance vidéo a été achevée et mise en service en fin 2014.

La Commission de gestion a inspecté le 21 janvier 2015 les installations sur site. Nous avons vérifié les procédures administratives, le bon fonctionnement et la manière d'utilisation en présence de Monsieur Sandoz, Municipal et de Monsieur Simond, assistant de sécurité publique.

Le système de vidéosurveillance se compose actuellement de 19 caméras qui sont liées avec Wifi à la centrale vidéo. Il existe un poste de travail au bureau de l'assistant à la sécurité qui est dédié à la vidéo et un poste de travail à la déchetterie pour la visualisation des images en direct des deux caméras du lieu. L'enregistrement se limite à 96 heures avec écrasement automatique des données. En cas d'événement, seul Monsieur Simond peut sauvegarder les séquences. Comme annoncé au départ, le brouillage des visages sur les images enregistrées n'est pas prévu pour cette installation. Chaque manipulation au système est automatiquement enregistrée dans un journal des interventions qui n'est pas modifiable.

La surveillance se limite sur les 7 lieux dans notre commune :

- | | |
|---|-----------|
| • Complexe scolaire de DLV | 5 caméras |
| • Complexe scolaire de la Plantaz | 2 caméras |
| • Place de la Gare | 2 caméras |
| • Centre de vie enfantine | 2 caméras |
| • Complexe scolaire du Marais du Billet | 4 caméras |
| • Complexe sportif de Sorécot | 2 caméras |
| • Déchetterie | 2 caméras |

Lors de notre visite nous avons reçu une documentation complète avec:

- Un plan de situation générale
- L'emplacement exact des caméras et des panneaux de signalisation
- Le champ de vision de chaque caméra
- Les horaires d'enregistrement des sites (les caméras qui sont posées vers les écoles (Planta, DLV et Marais du Billet n'enregistrent pas pendant les heures d'école et au complexe sportif de Sorécot l'enregistrement se fait uniquement la nuit).
- Les formulaires demandant l'autorisation au canton, au Bureau préposée à la protection des données et à l'information (chaque lieu et chaque caméras nécessite une autorisation).

Préalablement à la visite nous avons posé les questions suivantes :

CG : Les caméras sont-elles posées et l'installation est-elle en service ?

L'ensemble des travaux sont terminés à l'exception du câblage des deux caméras du complexe sportif de Sorécot, pour lequel nous devons faire une fouille. Nous voulons attendre de synchroniser ces travaux avec les travaux du Skate-Park.

CG : Le budget est-il respecté ?

Selon les derniers pointages, oui.

CG : Existe-il un plan avec la position et le champ de vision de chaque caméra?

Si oui, la CG désire en prendre connaissance.

Un plan a été élaboré pour demander les autorisations. Maintenant que les caméras sont en action, il doit être finalisé pour les instances officielles. Nous pourrions vous en faire parvenir un exemplaire lorsqu'il sera achevé.

CG : Qu'elle est la procédure d'utilisation pour le visionnement des vidéos enregistrées ?

Une directive a été officialisée, elle est disponible sur le site internet de la commune (avec le préavis).

CG : Est-ce que chaque caméra a un horaire d'enregistrement particulier ?

Oui en fonction des lieux. Ces horaires sont décrits de manière succincte sur la directive, toutefois une liste des horaires précis est en mains de la Municipalité et à votre disposition si nécessaire.

CG : La signalétique qui informe la présence d'une surveillance vidéo est-elle en place et bien visible pour chaque caméra?

Oui, elle a même été complétée en fonction de notre appréciation sur le terrain

Remarques :

Quelques améliorations sont nécessaires concernant la luminosité de nuit pour certains lieux.

Un contrat d'entretien de l'installation par le fournisseur n'est pas prévu, nous conseillons d'instaurer un mode et rythme de nettoyages des caméras.

La procédure d'utilisation interne pour la visualisation des images enregistrées ne correspond pas tout à fait à la directive d'exploitation et doit être redéfinie (principe des 4 yeux, lors des emplacements de Monsieur Simond).

L'exploitation du journal d'événement n'est pas définie, une procédure périodique doit être instaurée.

Conclusion :

La CG remercie Messieurs Antoine Simond et Serge Sandoz pour les explications et la bonne démonstration du système de vidéosurveillance qui est très performant et très bien réalisé. A notre avis les buts qui ont été fixés avec cette installation sont bien atteints. Depuis la mise en service trois événements ont déjà fait appel aux images enregistrées.

7 PROGRAMME DE LEGISLATURE 2011-2016

Comme mentionné sur le préambule de la Municipalité, il est à rappeler que ce document fonctionne comme fil conducteur et comme un instrument approprié pour mesurer l'atteinte des objectifs et anticiper l'évolution des contextes.

Une mise à jour du plan de législature, datée de mars 2015, a été transmise à tous les conseillers.

Les points relevés ci-après sont basés sur le plan de législature mis à jour en décembre 2013.

La CG relève uniquement les points qui ne sont pas connus comme étant actuellement traités et fait mention des objets dont le délai correspond à la période analysée.

Ces questions sont également basées sur les informations d'avancement données par la Municipalité les années précédentes.

7.1 AIDE AU DÉVELOPPEMENT

CG : A quel projet le fond annuel de CHF 2'000.- a-t-il été attribué en 2014 ?

N'ayant pas reçu d'autres demandes, ce montant a été attribué à l'association Trait d'union Cheseaux-Gourcy pour la creuse d'un nouveau puits.

7.2 COMMUNICATIONS

CG : Qu'en est-il de la mise en place d'un concept de communication de la Municipalité à l'égard de la population et de l'extérieur ?

Compte tenu des nombreux et importants projets qui doivent être menés à bien en ce moment, cet objet n'a pas encore pu être traité.

7.3 ENERGIES

CG : Qu'en est-il des prestations du mandataire extérieur pour l'élaboration d'un concept énergétique de notre commune ?

Ce prestataire, Monsieur Marc Roulin, responsable de l'entreprise Solen2 Sàrl, a réalisé un document nommé « Concept énergétique pour la Commune de Cheseaux ».

Ce document sera étudié par la Municipalité lors de sa séance extra-muros du 21 février prochain.

CG : Quel montant d'honoraires est utilisé pour cette étude ?

Les honoraires de Monsieur Roulin d'un montant de Fr. 5'500.- ont été intégralement pris en charge par la subvention cantonale qui ascendait à un montant de Fr. 7'000.-

CG : Que peut représenter la proportion de subvention par le canton ?

Voir ci-dessus

7.4 INFRASTRUCTURES

CG : Qu'en est-il de l'application du nouveau règlement EC-EU et de la finalisation de la planification du Plan général d'évacuation des eaux PGEE ?

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux est en voie de finalisation et sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2015.

7.5 POLITIQUE RÉGIONALE

CG : Qu'en est-il de la réflexion de la Municipalité concernant les collaborations intercommunales à entreprendre ou à développer ?

Il n'y a actuellement pas de nouvelle collaboration intercommunale qui est envisagée.

7.6 SERVICE À LA POPULATION

CG : Qu'en est-il de l'étude du projet de développement de la place de la Gare ?

Une étude de faisabilité du projet envisagé pour la place de la Gare a été effectuée et présentée aux propriétaires concernés. Les calculs de rentabilité de l'ensemble ont également été effectués et devraient conduire prochainement à une décision sur l'avenir de ce projet.

7.7 TRANSPORT / MOBILITÉ

CG : A la suite de l'étude d'opportunité du HUB en termes de report modal transports individuels motorisés-transports publics et de son emplacement, le service cantonal de la mobilité a-t-il fait valoir ses remarques pour permettre le lancement des études de faisabilité à l'emplacement choisi ?

Une étude intitulée « Potentiel de report modal au nord de l'agglomération Lausanne-Morges et stratégie de développement de l'offre P+R sur la ligne du LEB » a été lancée à fin 2014 et devrait se terminer à fin avril 2015. Si elle confirme l'emplacement choisi au sud d'Etagnières, l'étude de faisabilité devrait suivre.

CG : Avez-vous des informations concernant les études de mobilité du SDNL pour l'amélioration de la capacité du contournement routier du village ?

L'étude exploratoire d'amélioration du fonctionnement des giratoires Bel-Air et Mon-Repos sur le contournement de Cheseaux a été lancée en octobre 2014 pour une durée d'environ 4 mois. Les mesures à moyen et long terme découlant de cette étude devront alors être discutée entre les représentants de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et des communes de Lausanne et Cheseaux.

CG : Qu'en est-il des études concernant la mise à jour du plan directeur des pistes cyclables ?

Actuellement d'autres priorités sont d'actualité et nous reprendrons ce thème quand les gros chantiers en cours actuellement seront terminés : centre du village, skatepark, conduite EU des Pâquis.

Conclusion :

La CG remercie la MUN pour la bonne gestion de ce programme et pour sa mise à jour régulière.

Ce document nous semble très important pour le suivi des projets et des orientations organisationnelles pour la législature en cours.

Remarque :

A chaque mise à jour, un exemplaire devra être remis à l'ensemble des conseillères et conseillers communaux.

8 SITE INTERNET COMMUNAL

A ce jour, tous les préavis Municipaux, les rapports des commissions ad hoc et permanentes ainsi que les procès-verbaux des séances du CC sont accessibles sur le site internet communal.

De plus, il a été décidé, lors de la séance du CC du 9 décembre 2014, de ne plus élaborer de CD-Rom à l'intention des conseillers et conseillères.

9 ETUDE IDHEAP

9.1 RECOMMANDATIONS DU BUREAU IDHEAP

L'institut de hautes études administration publique a été mandaté par notre Municipalité pour faire une étude de la répartition des tâches entre la Municipalité et l'administration de la commune de Cheseaux.

Sur cette base, la CG a repris les différentes recommandations pour visualiser leur évolution.

Recommandation 1. *Réalisé comme mentionné sur rapport 2012*

Mettre à jour de façon systématique l'inventaire et la mise en relation des missions dans chacun des dicastères, en cas d'ajout ou suppression de mission ou de prestations.

Recommandation 2. *Réalisé en octobre 2011 et mis à jour en décembre 2013*

Sur la base de ce recueil, élaborer un plan de législature, soit mettre en évidence les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire durant la législature, fixer un ordre de priorité, définir des objectifs pour chaque objet ainsi que des publics cibles, des indicateurs permettant de s'assurer de leur atteinte, s'assurer de la faisabilité des objectifs en les mettant avec le plan d'investissement, les plans d'aménagement et les projets en cours.

Recommandation 3. *Réalisé comme mentionné sur rapport 2012*

Fixer et actualiser les cahiers des charges en se basant sur l'inventaire des missions et prestations.

Recommandation 4.

Définir les tâches et les compétences budgétaires de la Municipalité, des Municipaux et des cadres communaux, et les inscrire dans le règlement de la Municipalité.

Recommandation 5.

Sur la base des listes de la saisie des heures de travail des Municipaux, dresser une liste avec les tâches opérationnelles à déléguer et associer à chaque type de tâche la section de l'administration qui pourrait la reprendre.

Recommandation 6.

Toute délégation devrait se baser sur des procédures clairement définies (procédures à respecter pour assumer la tâche, contrôle et informations requises par la Municipalité).

Recommandation 7. *Réalisé comme mentionné sur rapport 2012*

S'assurer que le personnel concerné soit consulté sur le développement des grands projets.

Recommandation 8.

Emettre une directive municipale demandant à tous les services d'élaborer et de formaliser des procédures pour chaque domaine de collaboration qui nécessite un engagement significatif et régulier de deux ou plusieurs services et, pour les grands projets définir un dicastère et un service responsable de chaque projet.

Ce type de formalisation permettre d'éviter des pertes de temps et des ruptures dans les processus en cas de maladie et de départ à la retraite.

Recommandation 9.

Mettre en place un suivi des décisions de sorte à s'assurer du respect des délais de mise en œuvre.

Recommandation 10.

Mettre sur pied un système de pilotage qui permettrait à la Municipalité de disposer d'informations systématique sur la mise en œuvre des mesures qu'elle a retenues, sur leurs effets (réponses aux besoins, résolution des problèmes, effets pervers) et sur l'évolution des besoins et problèmes de la population.

Recommandation 11.

Raccourcir le temps d'information au cours des séances de la Municipalité en préparant à l'avance, pour les objets qui ne nécessitent pas de débat, une note écrite contenant l'information principale.
Durant les séances, en cas de besoin, les Municipaux ont toujours la possibilité de poser des questions. Cette solution permettrait de laisser d'avantage de temps en séance pour d'autres objets.

Recommandation 12.

Introduire une nouvelle catégorie d'objets à l'ordre de jour de la Municipalité : « Les décisions directes »
Pour un certain nombre d'objets, les décisions peuvent être prises sur la base des documents d'information et sans discussion préalable. Les Municipaux peuvent ainsi choisir de mettre un dossier à l'ordre du jour en l'attribuant à cette catégorie. Au moment de la validation de l'ordre du jour, les Municipaux ont la possibilité de demander une discussion. Si elle n'est pas demandée, la décision est adoptée directement.

Recommandation 13.

Fixer une estimation du temps à consacrer à chaque objet à l'ordre du jour.

Recommandation 14.

Donner davantage de visibilité aux actions et décisions municipales à travers le journal communal.
Les ajouts dans le journal communal peuvent concerner, par exemple, un extrait des décisions de la Municipalité avec mention de l'objet et de la décision prise, un rubrique du type « la Municipalité vous informe » ou « votre commune agit » qui présenterait des sujets divers, allant des résultats communaux des votations fédérales, les manifestations dans lesquelles la Municipalité a été représentée, l'introduction de nouvelles prestations.

Recommandation 15.

Mettre à jour les taux d'activités inscrits dans le règlement de la Municipalité (annexe 1 du règlement).

9.2 ETAT DE LA SITUATION

CG : Comme mentionné dans la dernière mise à jour du programme de législature au point « Administration et personnel communal », la mise en œuvre des recommandations IDHEAP a-t-elle évolué depuis votre point de la situation énuméré sur notre rapport 2013?

Malheureusement pas.

CG : Plus particulièrement, la recommandation 4 est-elle en cours de réalisation?

Non, pas pour le moment.

Remarque :

Malgré les fortes charges de travail de Municipalité, la CG estime que la définition des tâches et des compétences budgétaires des Municipaux et des cadres communaux est à mettre en place rapidement.

Article 75, chiffre 4)

« Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission »

10 SUITE DONNEE AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2012

10.1 PRÉAVIS 14/2012 ARRÊTS DE BUS LIGNE 54

CG : Les travaux sont-ils terminés (pose du tapis) et le compte est-il bouclé à fin 2014 ?

Non, le tapis n'est pas encore posé. Il le sera après la fin des travaux de la SCHL.

10.2 ARCHIVAGE PAPIER

CG : Le classement des archives papier est-il terminé (annoncé pour le courant 2014) ?

Ce classement est terminé. L'archivage va faire l'objet d'une étude, avec l'aide d'une personne spécialisée. Celle-ci pourra nous donner quelques pistes pour systématiser le classement des archives « vivantes ».

11 SUITE DONNEE AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2013

11.1 DÉCHETTERIE

CG : Comme déjà mentionné l'année précédente, la présence ponctuelle d'un jeune comme aide les jours de forte affluence est vivement recommandée. Ce souhait a également été émis par le préposé du site. Qu'en est-il ?

Le projet est toujours d'actualité, mais n'a pas encore été concrétisé.

Remarque :

La CG déplore fortement qu'aucune démarche concrète n'ait été entreprise pour améliorer une situation qui semble essentielle.

CG : Qu'en est-il des contacts avec la fondation de Vernand pour le ramassage à domicile sur appel des déchets recyclables des particuliers. La transmission de cette information à la population est-elle envisagée ?

La Municipalité ne s'est pas opposée au fait que la Fondation ramasse des déchets au porte-à-porte à Cheseaux. Nous ne sommes cependant pas impliqués dans le projet.

Remarque :

La CG aurait apprécié que la Municipalité approche cette fondation pour qu'une information soit faite à la population.

CG : Une précision sur le tri des cartons et du papier et la transmission claire de cette distinction à la population sont-elles programmées ?

Non, car le cours du marché est très fluctuant, et il se trouve que le ramassage « mélangé » est le plus souvent plus avantageux en termes de rétrocession.

Remarque :

La CG relève que cette situation crée des incompréhensions chez les citoyens, qui lisent les directives qui exigent un tri strict (ramassage du papier et dépôt du carton à la déchetterie). En effet, il est constaté que même les cartons déposés à côté des containers à papiers sont ramassés par le camion lors de sa tournée mensuelle.

La CG exige une clarification rapide de cette situation.

CG : Comment est géré le remplacement du préposé pendant les jours de congé, de vacances ou de maladie? Les remplaçants sont-ils aussi rigoureux que ce poste l'exige ?

M. Martinho Pires Dias est le remplaçant officiel de M. Veulliez pour les longues périodes (maladies – vacances). Cependant, nous tenons également à ce que tous les employés de notre voirie puissent être capables de tenir ce rôle. Nous n'avons aucune raison de penser que des traitements différenciés sont appliqués.

CG : Après plusieurs mois d'exploitation, le règlement communal sur la gestion des déchets est-il utilisable comme rédigé ou des ajustages semblent nécessaires?

Nous ne voyons aucune raison de modifier ou ajuster le règlement communal qui correspond aux attentes.

La Commission des finances a été sollicitée par notre commission afin qu'une démarche soit faite auprès de la Municipalité pour une calculation des taxes liées aux déchets sur la base des frais effectifs.

Article 75, chiffre 5)

« Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux »

12 FORETS

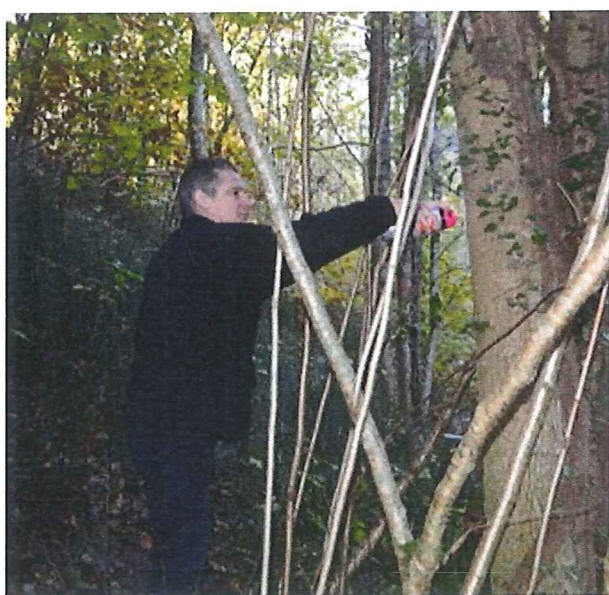
La Commission de gestion a souhaité, cette année, mettre l'accent sur la gestion des forêts. La Municipalité nous a donc invités à la journée du martelage du 31 octobre 2014.

12.1 MARTELAGE

La journée du martelage est une tradition vaudoise et chaque commune à sa propre façon de faire. Une grande majorité des communes perpétue encore cette coutume.

A l'époque et jusqu'il y a une trentaine d'année, la vente des arbres abattus représentait un important revenu pour les communes, ce qui révélait l'importance de cette journée. Les employés communaux y participaient.

C'est en présence des Conseillers municipaux in corpore, du Préfet Monsieur Teribilini, de la Présidente du Conseil communal Madame Dieperink accompagnée par la secrétaire Madame Alvarez, de l'inspecteur du 18^{ème} arrdt M. Kazemi, du garde forestier Monsieur Robert, du Chef du service de la voirie Monsieur Bourqui avec Monsieur Domingez employé et de trois représentants de la COGEST, Madame Rihs, Messieurs Guggenbühl et Bonzon, que nous sommes allés, en deux groupes, dans différents secteurs forestiers de la Commune.



Le martelage consiste à désigner les arbres à abattre, à l'aide de peinture et/ou à l'aide de marteaux officiels (Commune de Cheseaux ou Etat de Vaud).



Le garde forestier relève l'essence de chaque arbre, son diamètre à 1,30 mètre du sol et sa hauteur pour en obtenir son volume. Certains arbres seront abattus pour permettre à son voisin « prometteur » de pouvoir s'épanouir dans de bonnes conditions

Sur l'ensemble de la commune 300 m³ d'arbres seront abattus. Ce chiffre provient d'un calcul selon plusieurs données, dont l'accroissement des forêts en général. Ce calcul est fait officiellement par le service cantonal.

La vente de bois est entièrement gérée par Monsieur Robert.

Nos forêts s'étendent sur une surface de 28 ha situées en majorité sur notre territoire mais également sur celui de Crissier pour de petites parcelles.

12.2 CERTIFICATION

Les forêts du groupement de la Venoge sont certifiées depuis 2005 avec le label FSC¹. La certification a été renouvelée en 2013. C'est M. Robert qui en est le garant devant les instances de certification. Un audit de la Société Générale de Surveillance a lieu tous les deux ans.

12.3 SANTÉ DE LA FORÊT

Monsieur Robert confirme que la santé de nos forêts est bonne. Il précise qu'il n'y a presque plus de bostryches mais, par contre, à l'heure actuelle, il y a le flétrissement du frêne.

Cette maladie causée par le champignon *Chalara fraxinea* a atteint la Suisse et notre région ; une surveillance attentive est donc faite par le garde forestier.

12.4 ENTRETIEN

Les travaux de sylviculture sont faits par notre service de voirie. Monsieur Bourqui, chef de service, suit environ tous les deux ans des cours de formation sur ce sujet. Les travaux plus importants sont impérativement entrepris par des entreprises privées répondant aux normes en matière de sécurité du travail.

12.5 DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Le mélange des essences relève que nos forêts sont majoritairement composées de hêtres, d'épicéas et de sapins. Le chêne vient ensuite.

L'objectif à long terme est une forêt davantage mélangée, avec notamment plus de chênes et une diversification des résineux avec le mélèze et le douglas.

A l'avenir il sera certainement indispensable d'avoir recours à plus de plantations afin de diversifier le mélange. Chênes, feuillus divers mélèzes et douglas pourront ainsi être introduits.

12.6 FORÊT DE PROTECTION

La Commune possède quelques parcelles de forêt classées comme forêt de protection. Ces forêts protègent contre les glissements de terrain et l'érosion des berges.

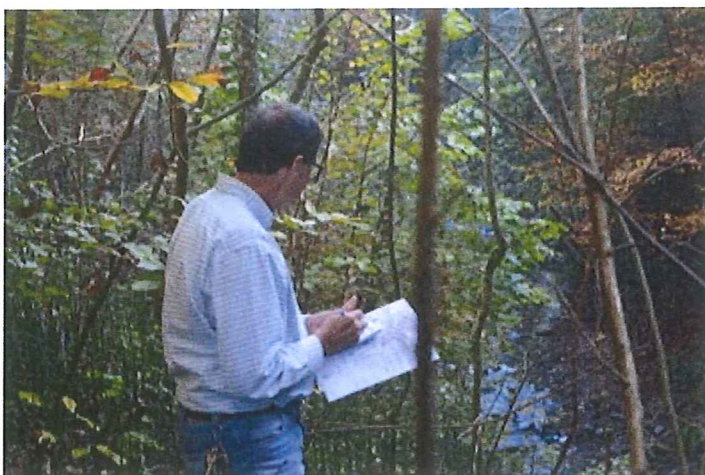
¹ FCS Forest Stewardship Council. Pour une sylviculture respectueuse de l'environnement et socialement supportable.

12.7 FORÊTS SÉCURITAIRES (SILVA SECURA²)

Toutes les forêts situées à proximité d'ouvrage (au sens de l'article 58 CO) font l'objet d'un contrôle annuel par le garde forestier qui oriente les entreprises forestières pour éliminer tous les éléments dangereux. Cette démarche s'inscrit dans un concept de sécurité qui vise aussi à se prémunir juridiquement en cas d'accident, il s'agit d'une preuve légale qui démontre que le propriétaire des forêts a pris toutes les mesures raisonnables pour éviter les accidents.

12.8 ZONES PRÉCIEUSES

Quelques zones précieuses³ sont présentes dans les forêts communales avec quelques associations forestières plus humides comme les frênaies, les aulnaies, les hêtraies à gouet proches des ruisseaux de la Chamberonne et de la Petite Chamberonne.



Monsieur Robert nous a transmis son rapport « Plan de gestion des forêts du groupement intercommunal de la Venoge 2010-2019 ».

Conclusion :

La CG remercie la Municipalité pour nous avoir accueillis pendant cette journée du martelage et Monsieur Laurent Robert, garde forestier, pour toutes les explications et réponses à nos questions.

Nous avons constaté que nos forêts sont en bonne santé et qu'elles ont différents rôles (de protection ou sécuritaire). La certification FSC a été, et continue à être, un excellent choix pour le groupement de la Venoge, dont fait partie notre Commune.

² *Silva segura* : terme utilisé pour présenter cette thématique

³ Par zone précieuse, on comprend des associations forestières spéciales pouvant accueillir une flore et une faune riche et diversifiée.

13 BATIMENT DU CENTRE DE VIE ENFANTINE PRE ET PARASCOLAIRE

13.1 QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

CG : Est-ce que les travaux sont entièrement terminés ?

Les travaux sont terminés pour l'essentiel. Il reste la finalisation de quelques éléments de détail et, pour les aménagements extérieurs, la pose de voiles d'ombrage dans les jardins privatifs de la garderie.

CG : Est-ce que le budget a été respecté et le compte est-il bouclé ?

Oui, le budget est respecté. Le décompte final provisoire du 18 décembre 2014 fait apparaître un total général effectif TTC de CHF 6'759'540.05.

Ce résultat s'explique essentiellement par le fait d'une part que la provision pour divers et imprévus de CHF 357'000.- prévue au budget n'a pas été utilisée, d'autre part que l'Association a pu assumer plus tôt que prévu le montant budgété de CHF 100'000.- destiné à l'achat du mobilier pour les structures.

Le compte sera bouclé lorsque les derniers travaux auront été effectués, selon toute probabilité au 1^{er} semestre 2015.

CG : Est-ce que les subventions de la FAJE ont été accordées ? Si oui, quel montant a été ou sera versé ?

Au titre de l'aide au démarrage (versement unique), la FAJE a accordé CHF 120'000.- à la garderie La Galipette pour les 24 places créées et CHF 46'800.- à l'UAPE Les Funambules pour les 12 places créées, ainsi que l'extension des horaires et l'ouverture 8 semaines pendant les vacances scolaires.

De plus, la FAJE verse une subvention annuelle ordinaire équivalant à 20% de la masse salariale du personnel éducatif. Les décomptes finaux 2014 ne nous sont pas encore parvenus, mais ce que l'on peut dire, c'est que le montant budgété et versé en 2014 est de CHF 116'580.- pour la garderie La Galipette et de CHF 39'860.- pour l'UAPE Les Funambules.

Le décompte final des subventions, reçu au printemps de l'année suivante pour un exercice écoulé, fait apparaître en général quelques corrections de moindre importance dues au montant effectif de la masse salariale des structures.

CG : Quel est le taux d'occupation dans les différents groupes ?

Pour la garderie, le taux d'occupation moyen est de 90,43 %. Il se répartit de la manière suivante :

Bébés : 93,8 % Trotteurs : 89,9 %

Il reste quelques tranches-horaire libres, mais elles ne correspondent pas forcément à la demande existante des familles.

Ces taux sont similaires à ceux de la plupart des garderies.

Moyens : 87,6 %

Même remarque que ci-dessus, plus le fait que le mercredi après-midi dans cette classe d'âge et beaucoup moins occupé que les autres jours (actuellement 18 enfants le mercredi matin et 10 l'après-midi).

Pour l'UAPE, les pourcentages sont calculés par tranche horaire sur une moyenne hebdomadaire.

Le mercredi, il y a très peu d'enfants, ce qui fait baisser la moyenne.

Tranche 07h00-08h30 : 51,85 %

Tranche 08h30-11h45 (mercredi) : 33,33 %

Tranche 11h45-14h00 : 89,10 %

Tranche 14h00-15h00 : 70,00 %

Tranche 15h00-18h30 : 84,61 %

CG : Est-ce que la commune a donné des directives concernant l'utilisation de ces locaux ?

Non

CG : Y a-t-il des recommandations concernant le risque de choc thermique lors d'affichage de documents contre les vitrages?

Les professionnels recommandent de ne pas recouvrir plus d'un quart de la surface des vitrages intérieurs avec des couleurs sombres et d'éviter de placer au contact des vitrages des meubles imposants de couleur foncée.

CG : Combien de personnes y travaillent et quels sont leur(s) fonction(s)?

La garderie La Galipette compte 22 collaborateurs, dont 1 directrice, 5 éducatrices, 5 assistants socio-éducatifs, 4 auxiliaires, 3 apprentis, 3 stagiaires, 1 secrétaire à 35% partagée avec l'UAPE.

L'UAPE Les Funambules compte 10 collaborateurs, dont 1 directrice, 2 éducatrices, 1 assistante socio-éducative, 2 auxiliaires, 2 apprenties, 1 stagiaire, 1 secrétaire à 15% partagée avec la garderie.

Les collaborateurs ont des taux d'activité variés. Cela correspond pour la garderie à 11,7 emplois plein-temps (EPT) et pour l'UAPE à 4 EPT.

CG : Est-ce que les utilisateurs sont satisfaits des locaux et des équipements mis à leur disposition?

Oui

13.2 VISITE DES LOCAUX

Le 28 janvier 2015, la commission de gestion a visité les locaux du centre de vie enfantine en présence de Mesdames Michèle Gay Vallotton (Municipale de la petite enfance), Madame Katia Golay (directrice de la Galipette, accueil préscolaire) et Madame Stéphanie Racciatti (directrice des funambules accueil parascolaire).

Les locaux ont été présentés par les différentes responsables. Madame Gay Vallotton a complété les différentes informations. Les utilisateurs des lieux sont très satisfaits de l'aménagement des locaux qui sont très fonctionnels.

C'est grâce à un gros travail en amont que cette satisfaction a pu être obtenue. Durant les travaux, Madame Golay s'est fortement investie afin de donner ses besoins en tant que future utilisatrice. Architectes et futurs utilisateurs ont dû s'accorder afin que les besoins de chacun puissent être respectés.

Le budget prévu est respecté. Les travaux sont entièrement terminés à part quelques infimes retouches.

Les normes de sécurités ont été vérifiées deux fois avant l'ouverture de la garderie et encore une fois après.

Au sous-sol, il y a plusieurs locaux vides à disposition des sociétés locales.

CG : Un exercice d'évacuation est-il prévu ?

Oui, les directrices prévoient d'en faire un.

13.3 CONCLUSION

La commission de gestion souligne qu'un travail important a été fait afin de minimiser les coûts en utilisant tout ce qui pouvait l'être de l'ancienne garderie. La commission a également observé que les locaux étaient propres et très bien tenus. Les usagers semblent particulièrement faire attention à ces lieux.

Après une nouvelle consultation du site internet si-ren.solarlog-web.ch, la CG relève que depuis la mise en service des panneaux solaires photovoltaïques en 2014, les 184 panneaux (294 m²) ont fourni 47.24 MWh.

14 INSPECTION DES VIANDES

14.1 QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ

La CG désire s'informer sur la relation de la commune avec son employé vétérinaire et les contrôleurs des viandes non vétérinaires qui exercent leur profession auprès de la société Bell Suisse SA.

CG : Quel est le mode d'engagement et qui fait le choix final des futurs employés?

Le vétérinaire et les assistants sont engagés par la commune avec un contrat de droit privé, le vétérinaire doit être agréé par le Canton.

Les assistants doivent avoir la formation adéquate ou la suivre pour pouvoir être engagés directement par la commune.

CG : En cas de problème relationnel entre Bell et l'employé, qui gère la situation?

A ce jour, les litiges ont toujours été gérés par la commune, étant donné que cette entité « vétérinaire » est totalement autonome par rapport à l'entreprise.

CG : Quels sont les responsabilités de la commune envers les employés vétérinaires (accident, erreur professionnelle, maladie, etc.)?

Identique à celles envers un employé communal, mais sous contrat de droit privé, donc selon le Code des Obligations, ce qui n'offre pas certaines prestations inscrites dans le règlement du personnel communal.

CG : Ces employés sont-ils intégrés (sortie annuelle, repas fin année, prime, cadeau départ, etc.) avec les employés communaux?

Pour des questions d'organisation, et vu l'obligation d'être en permanence actifs sur le lieu de travail, l'équipe des « vétérinaires » participe uniquement à tour de rôle à la sortie annuelle du personnel, en fonction des disponibilités de chacun.

Aucune autre prestation n'est assurée.

CG : La CG demande de pouvoir prendre connaissance des cahiers des charges des contrôleurs des viandes? De plus, est-il possible d'avoir un entretien avec un de ces employés et de faire une visite du site ?

Vu la particularité de ce service, je propose qu'une première rencontre soit organisée avec le vétérinaire responsable, Monsieur Sami Boulos, et ceci dans les locaux de la commune. Nous pourrions, en accord avec lui, voir s'il est possible d'organiser une visite sur site.

14.2 ENTREVUE AVEC LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL

Le 4 mars 2015, la CG a rencontré Monsieur Serge Sandoz, Municipal, et Monsieur Sami Boulos, vétérinaire officiel, pour permettre une meilleure compréhension de l'organisation et du fonctionnement de cette tâche et entendre les personnes responsables.

Pour l'unique autre lieu d'abattage sur le territoire communal (Grandjean & Fils SA), les 4 assistants contrôleurs des viandes qui sont délégués par le vétérinaire examinent, pour chaque abattage, les bêtes sur pieds puis, plus tard après l'abattage).

Remarque :

Dans le poste « autres tâches » du cahier des charges que nous avons étudié, il n'est pas fait mention de surveillance dans un autre site de la commune.

Quelques informations relevées par la CG lors de cet entretien

Le chef « scientifique » du vétérinaire officiel est le canton (l'adjoint au vétérinaire cantonal).

Cet abattoir de Bell Suisse SA est le plus grand du canton.

Depuis 2015, avant l'abattage un examen visuel sur pieds est devenu obligatoire pour chaque bête.

Bell n'achète à l'éleveur que les bêtes qui sont estampillées propres à la consommation.

CG : Pourquoi n'y a-t-il pas de classification de fonction dans le cahier des charges ?

Pour le vétérinaire officiel et les assistants officiels, les salaires dépendent du Canton et n'entre pas dans la classification de la commune. La classification a été imposée par le canton. Ils sont employés de la commune avec un contrat de droit privé.

Depuis son entrée en fonction il y a 24 ans, la classification du vétérinaire officiel n'a pas évolué.

CG : Pour le remplacement d'un contrôleur d'une commune voisine, une facturation spéciale est-elle effectuée dans ce cas ?

Pas de remplacement sur d'autres sites d'abattage.

CG : Qui remplace le vétérinaire officiel pendant ses absences (vacances, maladies) ?

Un seul autre vétérinaire officiel (également sous contrat de la commune de Cheseaux) qui s'occupe aussi de trois autres petits abattoirs le reste de l'année.

CG : Lors de l'analyse des formulaires d'entretien d'évaluation des employés communaux, la CG a constaté que pour les assistants officiels, aucun document n'existe. Ces entretiens ont-ils lieu et si oui, un rapport est-il établi en conséquence ?

Un entretien d'évaluation est fait annuellement mais uniquement oralement sans rapport écrit.

Remarque :

La CG désire que, comme pour tous les employés communaux, ce processus administratif se mette en place d'ici la fin de cette année.

14.3 VISITE DES ABATTOIRS

Pour information, en date du 25 mars, la CG représentée par Messieurs Hans-Peter Guggenbühl et André Bonzon, accompagnés par Monsieur Serge Sandoz, municipal, ont eu la possibilité de visiter les abattoirs de l'usine Bell pour mieux se rendre compte du travail qu'effectuent les contrôleurs des viandes. Une présentation des principales tâches des inspecteurs des viandes au sein de cette entreprise a été faite par le vétérinaire officiel, Monsieur Sami Boulos. Notre groupe a pu suivre Monsieur Sami Boulos dans toute la chaîne d'abattage. Les explications intéressantes de ce dernier par rapport à leur travail ont répondu à toutes nos attentes.

La CG remercie beaucoup Monsieur Boulos pour le temps qu'il nous a consacré et pour l'accueil qu'il nous a organisé au sein de l'entreprise Bell Suisse SA.

14.4 CONCLUSION

Il a été relevé par les membres de la commission que ce système de contrôle des viandes exécutés par des employés de la commune, non collaborateurs de l'entreprise Bell, donne un résultat plus neutre et plus impartial sur la qualité des animaux vivants qui arrivent à l'abattoir jusqu'aux produits finis.

15 JARDINS FAMILIAUX

15.1 QUESTIONS A LA MUNICIPALITÉ

**CG : La parcelle concernée est-elle cadastrée, propriété de la commune et enregistrée au RF?
Si non, y a-t-il une location de la parcelle privée voisine n°1533 ?**

Un échange de terrain a été signé devant notaire, avant la mise à l'enquête des jardins familiaux, avec les propriétaires de la parcelle 1533, pour que la parcelle 1533 soit adjacente à la parcelle 792. Les jardins sont donc entièrement sur propriété communale.

CG : Est-ce que tous les emplacements sont loués?

Les surfaces sont attribuées par le comité des jardins familiaux.

CG : Comment sont organisés ces jardins, une association existe-elle?

Oui, il s'agit du groupement des jardins potagers de Cheseaux (GJPC).

CG : Si oui, existe-il un règlement d'utilisation?

Oui, un règlement définit les conditions de remise de cette surface par la commune.

CG : Ce document est-il consultable par la CG?

Il est consultable sur le site internet de la commune.

CG : Dans quel compte les travaux d'aménagement ont-ils été comptabilisés?

Bien que l'équipement des nouveaux jardins potagers ait été financé par un tiers, les charges et les produits seront intégrés aux comptes 2014 sous chapitre 44.

CG : Quel est le montant correspondant à ces installations?

Les frais du nouvel aménagement des jardins familiaux ont été supportés par la SCHL jusqu'à un montant de CHF 100'000.-. Le solde des travaux a été effectué par le service de voirie.

CG : Des frais de mise à disposition sont-ils perçus par la commune?

Les utilisateurs des jardins familiaux ne payent pas de location à la commune, mais ils prennent en charge leurs frais de fonctionnement, par ex. le coût de l'eau pour l'arrosage.

16 VESTIAIRES SORECOT

La COFI a attiré notre attention sur l'importance des charges liées à l'exploitation des vestiaires du FC Cheseaux (compte 171.3141).

CG : Dans quel compte de fonctionnement les frais d'entretien de la buvette du FC Cheseaux sont-ils comptabilisés ?

Dans le compte 171.3141 qui comprend l'entier de la structure (vestiaires et buvette)

CG : La CG désire connaître en détail les frais de fonctionnement pour l'entretien de ces vestiaires? Nous désirons prendre connaissance des factures des 10 dernières années et avoir une analyse avec la récapitulation des charges normales d'entretien, de réparations dues aux déprédations, etc.

Le 28 janvier 2015, nous avons reçu le détail du compte 171.3141 des exercices 2005 à 2014.

CG : Qui s'occupe du nettoyage des vestiaires et de la buvette?

Le nettoyage est effectué par le FC Cheseaux.

CG : Y a-t-il des déprédations? Si oui, par qui sont-elles créées, quels en sont les frais et qui les prends en charge ?

Il n'y a pas à priori de déprédations. Seules quelques tentatives, réussies ou non, d'effractions ont été recensées ces dernières années.

Remarques :

L'agrandissement et transformation de la buvette et des vestiaires ont été réalisés en 2003. L'importance de l'investissement, les frais de fonctionnement imposants et les charges de rénovation à venir démontrent que cet ouvrage présente quelques lacunes.

17 LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES EN 2014

CG : Pourriez-vous nous remettre la liste détaillée des travaux concernant l'entretien de l'immobilier communal pour l'année 2014 ?

Malgré notre demande, nous n'avons pas reçu la liste détaillée des travaux concernant l'entretien de l'immobilier communal pour l'année 2014.

Remarque :

La CG regrette que cette liste ne nous soit pas parvenue comme demandé chaque année.

Article 75, chiffre 7)

« D'examiner l'effectif du personnel communal et le tableau des traitements, les cahiers des charges »

18 CAHIERS DES CHARGES

La commission de gestion a également demandé à consulter les cahiers des charges de tous les employés communaux. Monsieur Louis Savary nous a permis d'en prendre connaissance en même temps que les formulaires d'appréciation.

Le cahier des charges du vétérinaire et des quatre contrôleurs de viandes ont également pu être parcourus.

Remarque :

Pour le cahier des charges de Monsieur Antoine Simond, il n'est pas fait mention de la gestion des caméras de vidéosurveillance.

Article 75, chiffre 8)

« De vérifier que les entretiens d'appréciation du personnel communal ont été effectués conformément au statut »

19 ENTRETIENS D'APPRECIATION

Les entretiens d'évaluation du personnel ont été réalisés en fin d'année 2014. Selon l'art. 60 du Statut du personnel communal, les entretiens doivent d'être effectués tous les deux ans.

En date du 28 janvier 2015, Monsieur Louis Savary nous a reçus pour permettre à la commission de consulter les documents décrits ci-après.

Des explications et précisions nous ont été apportées en préambule.

Nous avons reçu le document intitulé « appréciation périodique du personnel » rédigé par la Municipalité pour préciser le but des entretiens d'évaluation. Il est également fait mention que ces entrevues, menée par le supérieur direct accompagné d'un municipal, se basent sur le formulaire d'appréciation et d'entretien.

La Commission de gestion a pris connaissance de tous les formulaires d'appréciation et d'entretien effectué. Cette procédure est organisée de mi-octobre à début décembre des années paires.

Il est à relever que le salaire des collaborateurs n'est pas influencé par cet entretien.

Conclusion :

La CG tient à relever la bonne tenue de l'ensemble de ces documents.

20 QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2014 DE LA MUNICIPALITE

Abréviations

CG : Dorénavant, pourriez-vous systématiquement inscrire la signification des abréviations.

Pour ce rapport, nous aimerions connaître les abréviations suivantes :

FASL (page 11)	<i>Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle</i>
LADE (page 19)	<i>Loi sur l'appui au développement économique</i>
SWOT (page 19)	<i>L'analyse SWOT ou matrice SWOT est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options stratégiques envisageables</i>
SDA (page 22)	<i>Surfaces d'assolement</i>
SDT (page 23)	<i>Service du développement territorial</i>
RGD (page 27)	<i>Règlement sur la gestion des déchets</i>
LCR (page 27)	<i>Loi sur la circulation routière</i>
RGP (page 27)	<i>Règlement général de police</i>
DIAM (page 31)	<i>Directives en cas d'accident majeur</i>
CTA (page 32)	<i>Centre de Traitement des Alarmes</i>
Gede (page 44)	<i>Gestion des déchets</i>
SCRIS (page 51)	<i>Service cantonal de recherche et d'information statistiques</i>

Chapitre I -1 Organisation Page 3

CG : Le poste « vétérinaires » ne devrait-il pas s'intituler « inspection des viandes » ?

Nous pourrions effectivement changer l'intitulé.

CG : Et pourquoi ce poste se situe-t-il dans le chapitre « Sécurité » ?

Le contrôle des viandes est sous la responsabilité du municipal responsable de la sécurité. En l'occurrence la sécurité sanitaire.

Chapitre II – 2 Contrôle des habitants

Naturalisations Page 7

CG : Comme déjà mentionné sur notre rapport 2013, est-il possible d'avoir, en plus des dossiers acceptés par la commune, le détail des dossiers en traitement, acceptés ou refusés par le canton ?

Aucun dossier n'a été refusé par le canton en 2014. Par ailleurs, il n'existe pas de statistique cantonale sur le nombre de dossiers acceptés ou en traitement, de par le fait que les dossiers circulent entre le Canton et la Confédération.

Chapitre II – 4.2 Commission Dépendance et prévention Page 12

CG : La CG demande quelques courtes explications sur chacune des associations que Lausanne Région subventionne.

Il est difficile de résumer en quelques mots l'activité des diverses entités. Nous vous invitons à consulter leurs sites internet dont voici les adresses :

- Rel'ier <http://www.relais.ch/structures/relier/>
- Rel'aids <http://www.relais.ch/structures/relaids/>
- Fleur de Pavé <http://www.fleurdepave.ch/>
- Bethraïm <http://www.bethraim.ch/>

Chapitre IV – 1 – Sécurité publique

IV – 1.2 - Emploi du temps Page 27

CG : Pourquoi aucune mention n'est faite sur le traitement des images de vidéosurveillance ?

Le système de vidéosurveillance n'a été mis en fonction qu'en fin d'année 2014. Il n'y a dès lors pas eu d'impact significatif sur l'emploi du temps de M. Simond pour l'année dernière.

IV – 1.2.1 – ASP rapport des activités Page 28

CG : Pourquoi le nombre d'amendes d'ordre a augmenté de la sorte?

A la demande de la Municipalité, les contrôles ont été renforcés, notamment quant à la circulation illégale sur les chemins agricoles, ainsi que le stationnement.

IV – 1.5 – Délits Page 29

CG : Pourquoi une statistique appelée « violences domestiques » n'est pas mentionnée ?

Ces statistiques nous sont fournies telles quelles par la Police cantonale. Le poste violences domestiques n'existe plus en tant que tel. La plupart des cas concernés sont répartis dans « Menaces, contrainte, violence » ou « intégrité sexuelle ».

CG : Que signifie « Intégrité sexuelle » ? Y a-t-il des explications à cette forte augmentation ?

Il s'agit de tout ce qui touche aux mœurs, que ce soit dans ou hors du domicile. Sont concernés notamment la pornographie, l'exhibitionnisme, les atteintes aux bonnes mœurs en général et les violences et contraintes sexuelles. L'augmentation s'explique, d'une part par le transfert provenant d'autres rubriques, et aussi par la manière de compter, car un seul cas peut engendrer plusieurs infractions différentes comptabilisées séparément.

IV – 2 – Inspection des viandes

IV – 2.1 – Généralités

CG : La CG demande qu'il soit également fait mention que le contrôle des viandes se fait également dans l'abattoir Grandjean & Fils SA.

Nous le mentionnerons dorénavant.

V – 6.1 – Situation générale

CG : Suite au rapport de gestion 2013 de la Municipalité, les travaux d'études portés par la direction de Valorsa SA sur le recyclage des plastiques ont-ils aboutis sur des résultats ?

L'étude de Valorsa a bien été effectuée et est en cours de validation. Les résultats sont attendus prochainement. Nous n'avons pas à l'heure actuelle d'éléments de réponse.

V – 6.3 – Statistiques communales

CG : Comme déjà mentionné, il est regrettable que la collecte du carton soit effectuée malgré la demande faite à la population sur le tout-ménage d'amener ses cartons à la déchetterie.

Comme nous l'avions dit l'an dernier, effectivement, seul le papier devrait être collecté au porte à porte. Cependant, en l'état actuel du marché, l'application stricte de cette règle ne se justifie toujours pas économiquement, mais cela est toujours susceptible d'évoluer dans le futur.

CG : A quoi correspond la collecte de verre au porte à porte ?

L'intitulé de la colonne n'est plus d'actualité. Il faut plutôt lire « déchets collectés hors déchetterie » En effet, le verre n'est pas récolté au porte à porte, mais dans notre éco-point.

CG : Un nouveau comptage a-t-il été fait pour connaître à quel point l'augmentation de la fréquentation est importante ?

Aucun nouveau comptage formel de fréquentation n'a été effectué.

21 CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. La CG tient également à relever la très bonne entente avec la COFI et la CARI.

Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission a exercé son contrôle.

Elle vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs:

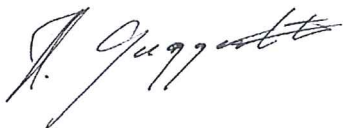
- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2014
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 1^{er} juin 2015

La Commission :

Président

Hans-Peter Guggenbühl



Rapporteur

Claude Nyffenegger



Membres

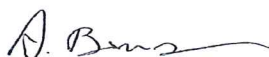
Christiane Rihs



Stefania Hofmann

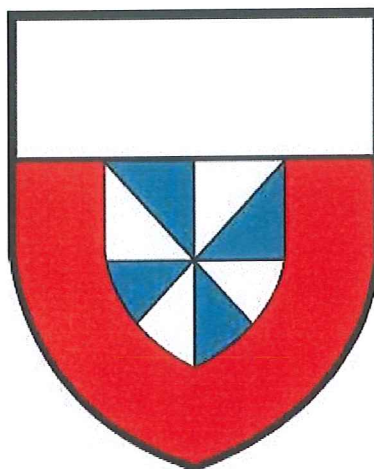


André Bonzon



Annexe : - Rapport de la CARI suite à la visite de la STEP de Vidy

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION



1033 CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE LA CARI SUITE A LA VISITE DE LA STEP INTERCOMMUNALE DE VIDY DU 16 MARS 2014

- ANNEXE 1 Verdure et coussins d'air pour recouvrir la step de Vidy
- ANNEXE 2 Pour rénover sa step, Lausanne augmente le prix de l'eau

Visite de la STEP de Vidy – mardi 17 mars 2015

La commission des affaires régionales et intercommunales a choisi pour son rapport annuel le thème des eaux usées.

Son travail ne concernant que ce qui est à l'extérieur du village l'a naturellement amenée à s'intéresser à la STEP de Vidy, station d'épuration à laquelle la commune de Cheseaux est rattachée.

Elle a organisé, avec l'aide de M. Serge Sandoz, Conseiller municipal, une visite des lieux et une rencontre avec les responsables, soit : M. Fadi Kadri, chef du service d'assainissement, et M. Yves Duperrex chef de la STEP a.i. En fin de visite M. Olivier Français, Conseiller municipal de Lausanne, a rejoint notre groupe. Outre les quatre membres présents de la commission, du conseiller municipal précité, ont assisté à cette rencontre la présidente du Conseil ainsi que quatre autres membres.



La discussion de départ pendant la présentation de la STEP a permis de comprendre quel est son fonctionnement actuel et quels sont les projets d'avenir à court, moyen et long terme. Les échanges ont été nourris et riches en renseignements. Puis, sous la direction de M. Duperrex principalement, nous avons visité les lieux en suivant le parcours des eaux usées de leur arrivée à leur sortie.

Nous avons pu également voir de loin la mise en place des projets tests pour le développement de la future STEP dont on reparlera bientôt.

Inutile de préciser que si les yeux étaient très sollicités, l'odorat fut également mis à rude contribution, en particulier dans les premières zones de dépollution. Les photos ci-jointes donneront au lecteur un bref aperçu de la géographie des lieux, mais leur épargneront le côté olfactif...



En fin de visite, M. Olivier Français nous a entretenus des aspects plus politiques du traitement des déchets en général et des eaux usées en particulier, ainsi que des projets de développement de la STEP de Vidy dans un avenir proche et à moyen terme. Tout cela a fini avec un verre, non pas d'eau de la STEP, mais du vin des vignes de Lausanne. Après-midi riche en enseignements et importante pour la compréhension des enjeux à venir.

La commission remercie toutes les personnes qui ont organisé ou participé à cette visite et leur fait part de leur engagement pour aller vers un traitement des eaux respectueux des personnes et de l'environnement.

Ce qu'il faut retenir de cette visite

Le présent :

La STEP dessert actuellement 15 communes en plus de Lausanne. Toutes les communes ne sont pas encore entièrement équipées en séparatif. Certaines devront petit à petit se mettre en conformité avec la loi dans la mesure du possible.

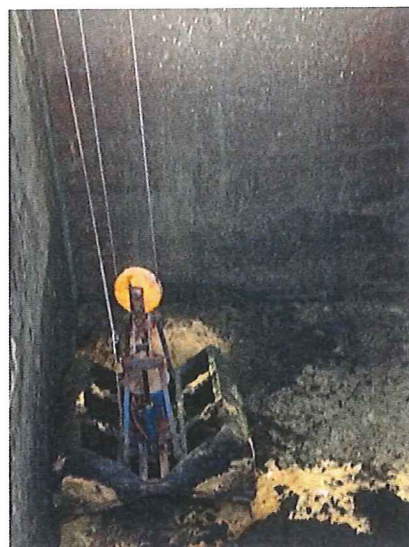
Toutefois, il a été constaté de l'impossibilité de le faire partout, en particulier dans certaines rues des villes où l'intensité de l'activité humaine est telle que les eaux de surface doivent être traitées.

La STEP fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Au minimum deux personnes sont présentes pour en assurer la bonne marche. Mais bien entendu, les jours ouvrables, c'est beaucoup plus de collaborateurs qui sont concernés. Actuellement, la STEP compte 41 employés. Son budget de fonctionnement annuel oscille entre 10 et 12 millions de francs.

Le traitement en temps normal est de 1'600 litres par seconde le jour – 300 la nuit –, mais cela peut monter à 12'000 litres par temps de pluie. Dans quelques cas extrêmes, si le débit est trop élevé, le surplus est directement rejeté au lac. Ce débit est conforme aux normes demandées et au bassin de population actuel. Cette usine, mise en service en 1964, traite 35 à 40 millions de mètres cubes d'eau par an, soit l'équivalent d'un bassin de population de 220'000 habitants. A noter encore que la STEP possède son propre laboratoire d'analyse.

A l'issue des traitements des eaux usées, les boues sont séchées et servent à alimenter le réseau à distance (CAD) du sud-ouest, lequel est relié aux usines de Pierre-de-Plan et TRIDEL par l'intermédiaire d'un échangeur situé sous la place Centrale. Une part de cette énergie couvre aussi ses besoins internes (eau chaude sanitaire et chauffage) .



Et pour Cheseaux, qu'en est-il ?

La commune est propriétaire des conduites à l'intérieur de son périmètre. Elle devient copropriétaire des tuyaux à partir de l'embranchement avec la conduite des autres communes dans le cadre de l'association Mèbre-Covatanne (communes de Cheseaux, Crissier, Lausanne-Vernand, Romanel-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery) et ce jusqu'à l'entrée de la STEP. Normalement Bussigny devrait rejoindre ce groupement dans les prochaines années.

La STEP appartient à la ville de Lausanne qui facture aux communes utilisatrices la taxe d'épuration au m³ d'eau consommée. Ce qui permet de couvrir les frais actuels sans toutefois faire de réserves pour les travaux à venir.

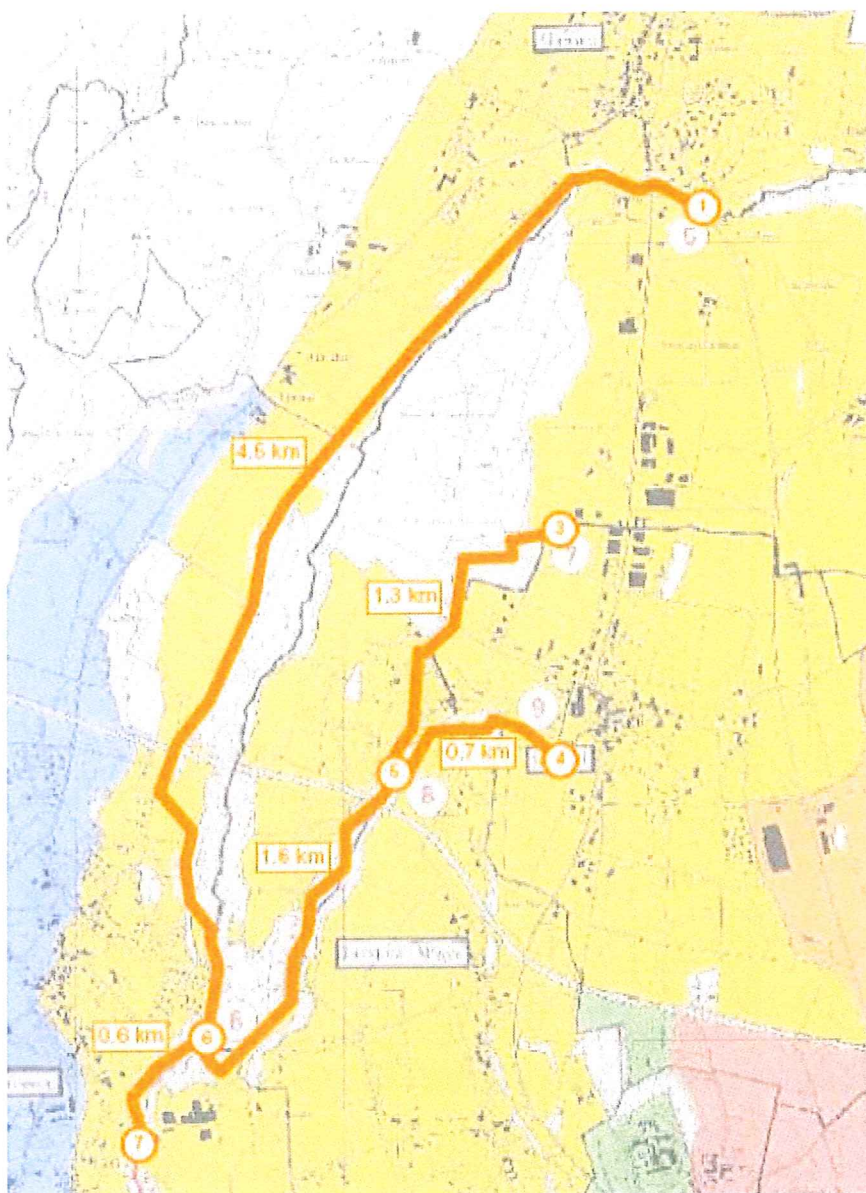
PGEEI Plan général d'évacuation des eaux intercommunal

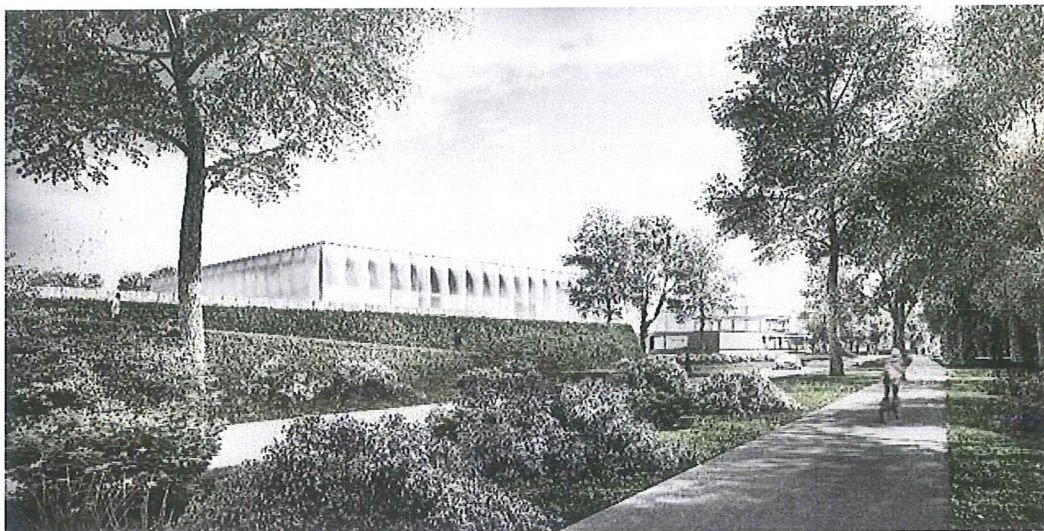
Tracé du PGEEI Mèbre-Covatanne

Prix de la taxe d'épuration du m³ d'eau consommée à Cheseaux :

- CHF 0,64 pour le coût brut pour le fonctionnement de la STEP
- +CHF 0,10 pour le transfert (association Mèbre-Covatanne)
- + CHF 0,06 pour l'arrondi
- soit un total de CHF 0,80 le m³.

Ce prix ne comprend pas de fonds de réserve. Mais depuis 2015, il faut rajouter une taxe annuelle de CHF. 9.- par habitant qui permet de financer un fonds en faveur de futures subventions pour la mise en place des mesures de traitement des micropolluants.





Cette visite nous a permis d'être au clair sur le financement de la STEP. Toutefois, au niveau du groupement Mèbre-Covatanne, il subsiste un flou quant à l'entretien et à la pérennité des canalisations. A la suite de la création du PGEEI et des contrôles effectués en 1998, un rapport a été réalisé par le Bureau RIBI de Lausanne et un calcul a été effectué pour la mise en conformité de ce réseau intercommunal. Selon une convention signée en 1971, c'est la ville de Lausanne qui doit assurer le suivi et le contrôle de ces travaux, dont le coût avait été devisé à l'époque à CHF 1'400'000.-, dont CHF 510'000.- à la charge de la commune de Cheseaux. Le fonctionnement à ce jour, montre que Lausanne n'a pas mis en place de suivi systématique, mais répond aux problèmes posés de manière ponctuelle et facture ses interventions au prix coûtant aux communes concernées.

L'avenir :

Deux jours après notre visite, le hall de la STEP servait de local d'exposition pour le concours d'architecture de la future STEP de Lausanne (*voir annexe 1, article 24 Heures du vendredi 20 mars 2015 - lien Internet :*

<http://www.24heures.ch/val-de-aoste/regions/lausanne-region/verdures-coussins-air-recouvrir-step-vidy/story/29689397>).



Pour mener à bien cet ambitieux projet, la STEP s'est associée avec les hautes écoles dont l'EPFL. La première étape est budgétée à 300 millions. L'objectif est de mettre le site en couvert (ce que les voisins apprécieront au niveau des odeurs) et, surtout, de traiter les micropolluants, bactéries et autres virus. La STEP devrait pouvoir compter sur un subventionnement à hauteur de 47 millions par le canton de Vaud et la Confédération helvétique. D'où les essais pilotes effectués ces dernières années (par ozonation et par flocage chimique) et que la commission a pu apprécier. Le 1^{er} janvier 2016, la nouvelle ordonnance fédérale sur l'ultrafiltration entrera alors en vigueur et les grandes stations en Suisse seront tenues de se mettre en conformité. La taxe de CHF 9.- par personne et par an – citée précédemment dans ce texte – continuera d'être perçue pour toutes les communes qui ne pourront le faire, et ce, jusqu'à la mise en place des nouveaux locaux. A noter que quelques communes parlent de rejoindre éventuellement et prochainement la STEP de Vidy. On pense notamment à Bussigny, Lutry et Pully pour une partie de son territoire. La capacité de la station sera suffisante pour traiter les eaux de ce bassin de population, sans devoir augmenter les dimensions du projet.

Les travaux devraient se faire par étapes. Si tout va bien le déroulement prévu sera le suivant : enquête publique en 2016, puis début des travaux et mise en service de la première étape en 2020. Et tout ça sur le site de la station actuelle qui devra rester en fonction quoi qu'il arrive... Ce sera un chantier extrêmement compliqué et aussi complexe que la construction de l'usine de valorisation thermique et électrique de déchets TRIDEL.

La STEP aura alors le statut de S. A. dont le propriétaire sera la ville de Lausanne (voir en annexe 2 : article de 24 Heures du 27 mars 2015 – Lien Internet : <http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/renover-step-lausanne-augmente-prix-eau/story/30580693>)

Le coût du m³ va bien entendu s'en ressentir. Il devrait passer de CHF 0,64 à CHF 1,90 au moins ! Un nouveau règlement sur les eaux est en préparation à la Municipalité et devrait être soumis prochainement au Conseil communal, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 s'il est accepté. Avec le recul, on peut regretter que le système de facturation du traitement des eaux au prix coûtant en usage actuellement n'ait pas tenu compte des futurs travaux d'assainissement.

En conclusion, on sait que l'eau potable est un bien précieux qu'il faut préserver pour les générations futures et cela a un coût. Mais la ville de Lausanne, et ses 15 communes partenaires dont Cheseaux, feront figures de pionnières avec ce nouveau système d'ultra-filtration.

Quelques photos de la visite :



Zone des filtres



ANNEXE 1 :

Verdure et coussins d'air pour recouvrir la step de Vidy

Lausanne

Un concours d'architecture donne le futur visage de la step de Lausanne. Un projet à 300 millions.

Par Alain Détraz

19.03.2015

La station d'épuration de Lausanne doit faire peau neuve à partir de l'an prochain. Conçue dans les années 1950, réalisée à l'époque de l'Expo 64, la step doit évoluer. Sur le plan technique surtout. Mais c'est sur celui des émanations olfactives que les Lausannois en attendent le plus. La couverture de cette vaste usine a été décidée à la suite d'un concours d'architecture. Loin de la cacher dans le feuillage, le projet lauréat choisit de montrer la step en l'emballant de coussins d'air.

C'est un budget énorme, près de 300 millions, qui sera investi dans la rénovation de l'usine de traitement des eaux usées. Le financement de cet investissement passera notamment par la création d'une société anonyme, en mains publiques. La plus grosse part sera engloutie par la rénovation des installations techniques. Celles-ci seront en mesure de traiter non seulement les virus et autres bactéries, mais également les micropolluants.

Volumes importants Un petit dixième du montant total financera la couverture de l'usine de Vidy. Sa forme a été dévoilée jeudi au terme du concours d'architecture, remporté par le bureau genevois m+n architectes. Le projet présente une certaine simplicité des lignes. C'est l'habillage qui en fait l'identité. Constitué d'une membrane translucide, gonflée d'air à basse pression, le revêtement promet des qualités esthétiques qui pourraient se révéler surtout de nuit, grâce à un éclairage. Les toitures seront recouvertes de prairie sèche et de panneaux photovoltaïques. Elles constitueront un habitat à insectes et oiseaux, tout en protégeant le voisinage des fameuses odeurs.

Les gabarits mis à l'enquête l'an dernier n'ont pas été contestés. Cela malgré l'ampleur du projet, qui couvre l'équivalent du quartier du Flon, avec certains bâtiments dépassant les 20 mètres de hauteur. «On a dû donner des volumes importants pour le concours d'architecture, mais les ingénieurs nous promettent de les réduire», se réjouit le municipal Olivier Français, en charge des Travaux. C'est le traitement paysager des pourtours de l'usine qui se chargera de son intégration au parc Bourget voisin. (24 heures)

ANNEXE 2

Pour rénover sa step, Lausanne augmente le prix de l'eau

Lausanne

Lausanne doit rénover sa station d'épuration. Un investissement de 300 millions, financé en grande partie par les consommateurs.

La future step, imaginée par le bureau m+n architectes, sera financée selon le principe du pollueur-payeur.

Par Alain Détraz

27.03.2015

La semaine dernière, **la Ville de Lausanne révélait le visage de ce que sera sa station d'épuration (step) à l'avenir**. Jeudi, elle présentait le montage financier de cette opération de renouvellement à 300 millions de francs. La nouveauté principale vient de l'application du pollueur-payeur, qui fait son entrée dans la perception des taxes liées à la gestion de l'eau. Et celles-ci s'annoncent en hausse, afin de financer cet investissement.

Construite à l'époque de l'**Expo 64**, la step de Vidy n'est aujourd'hui plus aux normes, soulignent le municipal Olivier Français et le syndic Daniel Brélaz. Et ses capacités ne répondent plus aux besoins d'un bassin de population – composé de plus de 15 communes – en pleine croissance. Sa rénovation vise l'excellence. «Elle servira de modèle pour toutes les steps du pays», assure Daniel Brélaz. De quoi rejeter dans le lac de l'eau «buvable», alors que la step rejette aujourd'hui des eaux «usées».

Chasse aux micropolluants ☐ La nouveauté consistera à mettre en place un système de filtration qui permettra d'éliminer les micropolluants, dont on ignore encore beaucoup l'impact sur l'environnement et la santé. «On appliquera ici le principe de précaution», explique Olivier Français. La technique choisie, testée au lac de Bret, consiste en une phase d'ozonation (pour casser les molécules), puis de filtration à charbon (pour les capter).

Il aura fallu dix ans d'études, financées par un crédit de 12 millions, pour aboutir au projet présenté par la Municipalité. Le Canton, la Confédération et les hautes écoles y ont contribué. Mais, pour être à la pointe de la technique, la step aura un coût. Son exemplarité lui vaut des subventions, fédérale (40 millions) pour le traitement des micropolluants et cantonale (11 millions) pour le traitement des nitrates. En tenant compte de ces déductions, la rénovation de la step reviendra à un coût de 249 millions. Cette dépense, Lausanne n'aura pas à l'intégrer dans son budget d'investissements. La step sera en effet vendue à une société anonyme qui sera créée pour l'occasion. Ses actions seront entièrement aux mains de la Commune, qui se portera garante des emprunts à réaliser.

Mais, au final, ce sont bien les consommateurs qui rembourseront cette installation. Le système de taxes est en effet revu. Fini les pour-mille en fonction de la valeur ECA des bâtiments. Le principe du pollueur-payeur impose une taxation au volume d'eau consommée. Les propriétaires seront notamment taxés en fonction de la surface imperméable occupée.

Hausse «raisonnable» ¶ La plus grande part du financement sera obtenue par la taxe de traitement des eaux, dont le prix montera jusqu'à 1 fr. 90 par mètre cube. Pour un ménage de trois personnes dans un appartement inférieur à 100 m², la Ville compte actuellement une taxe de 157 fr. Dès 2017, celle-ci augmenterait de 97 fr., soit une hausse de 62%. Un second palier attend les consommateurs en 2020, avec une augmentation de 189 fr., soit 121% par rapport à aujourd'hui. Une augmentation «raisonnable», estime le syndic. Dans la majeure partie des cas, ces montants devraient être répercutés par les propriétaires sur les charges de location. (24 heures)